

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2018/66/OCS-NFSDU
Octobre 2018

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations sur l'avant-projet de VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA**

DATE LIMITE: 2 novembre 2018

GÉNÉRALITÉS

1. Prière de se référer au document [CX/NFDSU 18/40/8](#) – Rapport du groupe de travail électronique. Le rapport ne présente pas un projet de VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA mais souligne les quatre recommandations qui serviront de base aux discussions, lors de la quarantième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations sur les recommandations 1 à 4, qui sont chargées sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous. Les observations aideront à orienter les débats sur la procédure à suivre quant aux travaux sur une VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
4. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des observations générales de fond. Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [Questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
6. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/en/>
7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.